

ACCUEIL DE LOISIRS

Demande d'inscription

Nom et Prénom de l'enfant :

Année de naissance :

Ecole fréquentée :

Nom du responsable légal :

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT L'INSCRIPTION

Les réservations et annulations doivent être faites, au maximum, **le jeudi 12H00** de la semaine précédant la date concernée, auprès du Guichet famille, sur place, par mail (pas de réservation ou annulation par téléphone).

Toute réservation qui ne sera pas annulée dans les délais sera facturée.

Les demandes d'inscription ne pourront être prise en compte que si la famille :

- est à jour dans le règlement des factures dues au Guichet famille,
- a fourni la fiche d'autorisations parentales 2024/2025.

Cadre réservé au service			
\$	Auto	Date	Heure

Septembre 2024	04/09	11/09	18/09	25/09
Matin sans repas	☐	☐	☐	☐
Matin avec repas	☐	☐	☐	☐
Après-midi sans repas	☐	☐	☐	☐
Après-midi avec repas	☐	☐	☐	☐
Journée complète avec repas	☐	☐	☐	☐

Octobre 2024	02/10	09/10	16/10
Matin sans repas	☐	☐	☐
Matin avec repas	☐	☐	☐
Après-midi sans repas	☐	☐	☐
Après-midi avec repas	☐	☐	☐
Journée complète avec repas	☐	☐	☐

Novembre 2024	06/11	13/11	20/11	27/11
Matin sans repas	☐	☐	☐	☐
Matin avec repas	☐	☐	☐	☐
Après-midi sans repas	☐	☐	☐	☐
Après-midi avec repas	☐	☐	☐	☐
Journée complète avec repas	☐	☐	☐	☐

Décembre 2024	04/12	11/12	18/12
Matin sans repas	☐	☐	☐
Matin avec repas	☐	☐	☐
Après-midi sans repas	☐	☐	☐
Après-midi avec repas	☐	☐	☐
Journée complète avec repas	☐	☐	☐

Janvier 2025	08/01	15/01	22/01	29/01
Matin sans repas	☐	☐	☐	☐
Matin avec repas	☐	☐	☐	☐
Après-midi sans repas	☐	☐	☐	☐
Après-midi avec repas	☐	☐	☐	☐
Journée complète avec repas	☐	☐	☐	☐

Février 2025	04/02	26/02
Matin sans repas	☐	☐
Matin avec repas	☐	☐
Après-midi sans repas	☐	☐
Après-midi avec repas	☐	☐
Journée complète avec repas	☐	☐

Mars 2025	04/03	12/03	19/03	26/03
Matin sans repas	☐	☐	☐	☐
Matin avec repas	☐	☐	☐	☐
Après-midi sans repas	☐	☐	☐	☐
Après-midi avec repas	☐	☐	☐	☐
Journée complète avec repas	☐	☐	☐	☐

Avril 2025	02/04	23/04	30/04
Matin sans repas	☐	☐	☐
Matin avec repas	☐	☐	☐
Après-midi sans repas	☐	☐	☐
Après-midi avec repas	☐	☐	☐
Journée complète avec repas	☐	☐	☐

Mai 2025	07/05	13/05	21/05	28/05
Matin sans repas	☐	☐	☐	☐
Matin avec repas	☐	☐	☐	☐
Après-midi sans repas	☐	☐	☐	☐
Après-midi avec repas	☐	☐	☐	☐
Journée complète avec repas	☐	☐	☐	☐

Juin/juillet 2025	04/06	11/06	18/06	25/06	02/07
Matin sans repas	☐	☐	☐	☐	
Matin avec repas	☐	☐	☐	☐	
Après-midi sans repas	☐	☐	☐	☐	
Après-midi avec repas	☐	☐	☐	☐	
Journée complète avec repas	☐	☐	☐	☐	

OBLIGATOIRE :

☐ J'atteste avoir bien pris connaissance des règlements intérieurs du Guichet famille (dernière modification le 19 décembre 2023) et de l'Accueil de loisirs (dernière modification le 21 février 2024).

Pour information, les règlements intérieurs sont consultables au Guichet famille et sur le site officiel de Bernay la Ville.

Fait à Bernay, le. Signature

La Ville de Bernay agissant en tant que Responsable de traitement, traite les données collectées dans ce questionnaire à des fins de consentement, que vous pouvez retirer à tout moment. Les données ne seront conservées que le temps de la réalisation des finalités. Les données marquées par un astérisque dans le formulaire sont obligatoires. Les autres champs ne sont pas obligatoires et ont pour seul objectif de préciser la demande. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires concernés par le traitement, et légalement habilités. Les données ne seront pas transférées en dehors de l'Union européenne. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez accéder aux données vous concernant, et demander leur rectification ou leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime. Vous pouvez exercer ces droits directement auprès du responsable de traitement à l'adresse : dpo@datavigilprotection.fr. Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.